

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le compte administratif 2022, disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif 2022 retrace les dépenses et les recettes réalisées par la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif a été approuvé le 30/03/2023 par le Conseil Municipal.

PRESENTATION :

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les achats de petit matériel et d'entretien, les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, les intérêts d'emprunts.

Pour 2022, le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 903 011.67 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	DEPENSES 2021	DEPENSES 2022	%
011- Charges à caractère général	1 290 925.23	1 282 996.49	-0.61
012- Charges de personnel	3 360 856.57	3 527 460.11	4.96
014- Atténuations de produits	139 868.00	60 430.00	-56.79
65- Autres charges de gestion courante	517 030.47	559 247.75	8.17
66- Charges financières	127 883.20	129 113.31	0.96
67- Charges exceptionnelles	24 788.52	74 941.50	202.32
042- Opérations d'ordre	6 630 903.99	268 822.51	-95.95
TOTAL	12 092 255.98	5 903 011.67	-51.18

Chapitre 011- Crédits alloués au fonctionnement des services concernant les charges à caractère général : eau, combustibles, carburant, alimentation, entretien des biens mobiliers, frais de réceptions, fêtes et cérémonies..

Concernant les autres frais divers : sorties pour le centre de loisirs La Récré et l'espace jeunes.

Chapitre 012- L'augmentation du point d'indice de 3.5 % au 1^{er} juillet 2022, le reclassement en catégorie B des auxiliaires de puériculture de catégorie C (décret 2021-1882 du 29 décembre 2021), la revalorisation des catégories C et B, l'évolution des cotisations patronales, le remplacement des agents absents pour maladie de durée significative ou de courte durée, expliquent l'augmentation des charges du personnel en 2022.

L'effectif à fin 2022 est conjonctuellement à 91 agents.

Chapitre 014- Prélèvement du Fond National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante : Indemnités des Elus, subventions au CCAS, aux associations et aux achats de vélos électriques, participations aux frais du gymnase suite à la dissolution du Syndicat intercommunal du collège, au lycée de Villeneuve, aux communes de Laudun et Les Angles, au syndicat intercommunal des massifs de Villeneuve, SDIS contribution incendie, contribution ADS au Grand Avignon, créances admises en non-valeur.

Chapitre 66- Cela concerne les intérêts d'emprunts payés à l'échéance.

Chapitre 67- Correspond à l'annulation de titres sur exercice antérieur, remboursements cantine et centre de loisirs concernant des enfants absents pour maladie ou déménagement et remboursement du loyer de la gendarmerie à Grand Delta (74 724.57 €).

Chapitre 042- il s'agit des écritures d'ordre de transfert entre la section fonctionnement et la section investissement : dotations aux amortissements, vente de la gendarmerie.

Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations, diverses subventions, des revenus des immeubles (locations), des produits de services (cantine, centre de loisirs, crèche...)

Pour 2022, le total des recettes de fonctionnement s'élève à 6 816 693.62 €.

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	RECETTES 2021	RECETTES 2022	%
013- Atténuations de charges	33 830.61	44 281.66	30.89
70- Produits des services	324 961.37	338 704.58	4.23
73- Impôts et taxes	4 255 903.97	4 408 952.65	3.60
74- Dotations, subventions et participations	1 193 045.38	1 664 271.36	39.50
75- Autres produits gestion courante	74 045.77	191 985.05	159.28
76- Produits financiers	9.00	9.00	0.00
77- Produits exceptionnels	6 445 444.92	148 494.30	-97.70
042- Opérations d'ordre	54 471.05	19 995.02	-63.29
TOTAL	12 381 712.07	6 816 693.62	-44.95

Chapitre 013- Ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie et les aides de l'Etat pour contrats PEC (Parcours Emploi Compétences).

Chapitre 70- Les produits de services correspondent aux recettes générées par les concessions, les vacations funéraires, l'occupation du domaine public, la bibliothèque, le centre de loisirs, la crèche, la cantine, les locations de la salle des fêtes, les jardins familiaux, la mise à disposition de personnel au CCAS, mise à disposition du bâtiment de l'office du tourisme au Grand Avignon (participation aux frais d'entretien).

Chapitre 73- Les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2022 :

- Taxe foncière bâti : 17.04 % + taux départemental 24.65 % soit 41.69 %
- Taxe foncière non bâti : 83.28 %

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit par la perte de ressources qui est compensée par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP)

L'attribution de compensation du Grand Avignon est de : 1 316 284.00 €

Chapitre 74- Ce chapitre regroupe la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA, la dotation générale de décentralisation (DGD), des subventions de fonctionnement (France services, relais emploi, aire de famille (LAEP), crèche, centre de loisirs, relais assistantes maternelles, conseiller numérique), les compensations de l'état au titre des exonérations de taxes foncières, dotation pour les titres sécurisés (CNI), acompte filet de sécurité inflation .

Chapitre 75- Perception des loyers, redevance GONTERO Granulats, redevance hydraulique.



Chapitre 77- Recettes incertaines correspondant à des remboursements d'assurance pour différents sinistres. Restitution par le Grand Avignon des charges concernant l'aire d'accueil des gens du voyage (62 316 €). Remboursement divers.

Chapitre 042- Il s'agit d'écritures d'ordre :

- 16 348.84 € de travaux en régie correspondent à l'achat des fournitures et aux frais de personnel pour des opérations d'investissement effectuées par les services techniques.
- Reprises sur subventions.

Le résultat de fonctionnement cumulé de clôture s'élève à 1 203 138.04 € :

Résultat de fonctionnement 2022

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisé en fonctionnement 2022	5 903 011.67	6 816 693.62	913 681.95
Report Résultat de fonctionnement 2021			289 456.09
Résultat de fonctionnement de clôture 2022			1 203 138.04

2) SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

Dépenses

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicules, biens immobiliers, études et travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Pour 2022, le total des dépenses d'investissement s'élève à 3 312 182.99 €.

INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	DEPENSES 2021	DEPENSES 2022
Opérations d'équipement	4 451 141.57	2 701 959.92
10- Dotations, fonds divers	0.00	0.00
13- Subvention d'investissement	0.00	82 620.00
16- Emprunts et dettes	452 495.74	503 432.05
45- Opérations pour cpte de tiers	226 918.84	0.00
040- Opérations d'ordre entre sections	54 471.05	19 995.02
041- Opérations patrimoniales	5 401 571.96	4 176.00
TOTAL	10 586 599.16	3 312 182.99

Recettes

Les recettes d'investissement se composent essentiellement de subventions, FCTVA.

Pour 2022, le total des recettes d'investissement s'élève à 774 103.60 €.

INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	RECETTES 2021	RECETTES 2022
13- Subventions d'investissements	192 822.17	36 519.50
138 - Subventions d'investissement	0.00	100 000.00
16- Emprunts et dettes	2 800 000.00	
165- Dépôts et cautionnements	200.00	400.00
10- Dotations, fonds divers	217 405.82	364 185.59
1068- Excédents de fonctionnement	1 001 615.73	
2132- Immeuble de rapport	2 010.56	
45 - Opération pour cpte de tiers	226 918.84	
040- Opérations d'ordre entre sections	6 630 903.99	268 822.51
041- Opération patrimoniales	5 401 571.96	4 176.00
TOTAL	16 473 449.07	774 103.60

- Subventions reçues de la Région, du Département, et autres subventions d'équipement pour 136 519.50 €.
- FCTVA qui est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente pour 209 500.98 €.
- Taxes d'aménagement : 154 684.61 €

Résultat d'investissement 2022

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisé en investissement 2022	3 312 182.99	774 103.60	
Résultat d'investissement de l'exercice 2022			-2 538 079.39
Excédent d'investissement 2021 reporté		6 299 241.98	
Résultat d'investissement de clôture 2022			3 761 162.59
Restes à réaliser	1 002 126.24	1 229 234.00	
Besoin de financement RAR			227 107.76
Résultat cumulé d'investissement 2022			3 988 270.35

Les crédits inscrits au budget 2022 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2022 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « Restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). 1 002 126.24 € de travaux sont reportés de 2022 sur 2023.

Ces crédits permettent le démarrage des travaux en début d'année 2023, sans attendre le vote du budget primitif 2023.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2022 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines – titres non émis), en 2023. Elles s'élèvent à 1 229 234 €. Elles correspondent aux subventions à recevoir.

Fait 14/03/2023.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 05/04/2023



ID : 030-213002215-20230330-DEL2023_03_027-DE